



Mise en place des mesures de continuité pédagogique

publié le 16/03/2020

Afin que les élèves du collège puissent continuer à suivre une scolarité normale malgré les circonstances exceptionnelles dues à l'épidémie de coronavirus, des mesures de continuité pédagogique vont être mises en place par l'établissement.

Le contenu des cours et le travail à réaliser sera transmis via Pronote une fois par semaine sous la forme de fiches, d'exercices, de liens vidéo, de quizz, etc. Et cela dans chaque matière. L'élève devra se fier à son emploi du temps habituel pour récupérer le tout en téléchargeant les documents liés. Un corrigé des exercices lui sera rendu la semaine suivante, de façon à ce qu'il puisse le comparer avec son travail. Pour l'instant, il n'est pas prévu d'évaluations à rendre.

Un suivi sera effectué via la messagerie Icart, permettant un échange entre les élèves et les professeurs, mais aussi une collaboration entre les élèves d'une même classe, qui pourront s'entraider pour la réalisation du travail donné. Les élèves auront aussi la possibilité de poser des questions aux enseignants sur le contenu du cours ou les exercices à réaliser. Les professeurs se connecteront régulièrement à Icart pour vérifier les messages.

Si Pronote et Icart ont été choisis par les enseignants, c'est que ce sont des outils auxquels sont déjà habitués les élèves du collège, et qu'ils utiliseront donc avec plus de facilité.

Des évolutions seront possibles, avec par exemple la plateforme « ma classe à la maison », une fois que les professeurs se la seront appropriée et uniquement s'ils jugent qu'elle apporte un plus à leur enseignement.

Si le dispositif de continuité pédagogique débute officiellement le lundi 16 mars, les supports ne seront pas encore tous disponibles dès ce jour. Les enseignants devant revoir en urgence leurs pratiques, il est indispensable de leur donner le temps de préparation nécessaire. Les contenus numériques arriveront donc progressivement au cours de la semaine.